

BTSA Aménagement paysager

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA ASPECT AQUITAINE
Marion BERGINIAT
05.56.15.83.40
contact@aspect-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Avoir entre 16 et 29 ans révolus

Prérequis pédagogiques :

Seule la 2ème année est accessible en apprentissage

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Ce BTSA forme les élèves à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation. Le titulaire de ce BTSA conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre, et gère de façon rentable toutes ces activités. Le diplômé est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il propose un entretien adapté. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier. Le technicien peut être employé dans une entreprise du paysage, en bureau d'études ou dans une collectivité territoriale.

Contenu et modalités d'organisation

En plus des enseignements généraux (français, documentation, langue vivante, éducation socioculturelle, EPS, mathématiques, informatique), la formation comporte des enseignements professionnels Sciences économiques, sociales et de gestion : acteurs de la filière, mode de gestion des aménagements paysagers, notions juridiques, commerciales et économiques liées à l'élaboration d'un projet d'aménagement : passation de marché, contrat, devis (3h30 hebdomadaires) Biologie - Ecologie - Agronomie : identification des végétaux, biologie végétale, sol et climat, culture des végétaux, critères de choix des plantes (2h30 hebdomadaires) Agroéquipements : choix du matériel, maintenance (1h hebdomadaire) Aménagements paysagers : lecture de paysage, relevés de terrain, diagnostic de site, processus d'élaboration d'un projet, techniques liées à l'étude préalable à un aménagement (étude d'impact, urbanisme, topographie, plans...), réalisation de documents techniques, conduite de travaux de création (construction, plantation) et d'entretiens paysagers, planification de chantiers, gestion d'équipes (8h30 hebdomadaires)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

BTSA aménagements paysagers - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en certificat de spécialisation (CS) agricole en moins d'un an, de s'inscrire dans un second BTSA (en un an) pour acquérir une compétence complémentaire, en licence professionnelle dans les domaines tels que la conduite de projets et de chantiers, l'infographie paysagère ou encore en classe préparatoire scientifique post BTSA-BTS-DUT.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00182878	du 01/09/2020 au 30/06/2021	Hasparren (64)	LYCEE PRIVE ARMAND DAVID HASPARREN- BAYONNE		Non éligible	
00227024	du 01/09/2021 au 30/06/2022	Hasparren (64)	LYCEE PRIVE ARMAND DAVID HASPARREN- BAYONNE		Non éligible	
00286916	du 01/09/2022 au 07/07/2023	HASPARREN (64)	LYCEE PRIVE ARMAND DAVID HASPARREN- BAYONNE		Non éligible	

00335725

du 07/07/2023 au
07/07/2024

HASPARREN
(64)

LYCEE PRIVE
ARMAND DAVID
HASPARREN-
BAYONNE

Non
éligible



00422938

du 01/09/2024 au
07/07/2025

Hasparren
(64)

LYCEE PRIVE
ARMAND DAVID
HASPARREN-
BAYONNE

Non
éligible

